

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 10 JUILLET 2025

Le 10 Juillet 2025, à 19 h 00 le Conseil Municipal de LESPARRÉ-MEDOC, légalement convoqué le 04 Juillet 2025, s'est assemblé dans la salle du conseil municipal, sous la Présidence de M. Bernard GUIRAUD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs GUIRAUD Maire, FERNANDEZ, LAPARLIERE, HUE, ROBERT, MESSYASZ, CAZAUBON, GARRIGOU Adjoints, MUNETTI, SCOTTO DI LUZIO, SONNI, CROMER, DALCIN, BERNARD, LE BREDONCHEL, BAHLOUL, ROHEL, CADRET, BOYER, QUILLET Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent être au nombre de vingt-neuf.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. CHAPPELLAN	Adjoint	qui a donné procuration à	M. ROBERT	Adjoint
M. FLEURT	Conseiller M ^{al}	qui a donné procuration à	M. LE BREDONCHEL	Conseiller M ^{al}
Mme GOFFREDI	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	M. GUIRAUD	Maire
Mme BOUDEAU	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	Mme FERNANDEZ	Adjointe
M. ALCOUFFE	Conseiller M ^{al}	qui a donné procuration à	Mme BOYER	Conseillère M ^{ale}
M. VEILLON	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	Mme QUILLET	Conseillère M ^{ale}

ABSENTS EXCUSÉS : MM SEGUIN, SANS et SETTIER, Conseillers M^{aux}

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GARRIGOU Adjointe, est désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité

RAPPORTEUR : Bernard GUIRAUD

502 - OBJET : Affectation du résultat 2025 – ASSAINISSEMENT

Vu la délibération n° 460 du 31 mars 2025 portant dissolution des régies municipales eau et assainissement au 30 juin 2025,

Le compte administratif 2025 du budget annexe de l'assainissement fait apparaître :

Excédent de fonctionnement antérieur reporté 2024 :	302 160,67
Déficit de fonctionnement de l'exercice :	-136 850,60
Excédent cumulé	165 310,07
Déficit d'investissement antérieur reporté 2024 :	-107 261,33
Excédent d'investissement de l'exercice :	175 339,89
Excédent cumulé	68 078,56

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- ☞ De reporter la somme de 68 078,56 €, à l'article R 001, excédent d'investissement reporté, section d'investissement recettes sur le budget rattaché Assainissement de l'EPIC Régie Eau et Assainissement de Lesparre Médoc,
- ☞ D'affecter la somme de 165 310,07 € à l'article R 002, excédent de fonctionnement reporté, section de fonctionnement recettes sur le budget rattaché Assainissement de l'EPIC Régie Eau et Assainissement de Lesparre Médoc,

Acte télétransmis au contrôle de légalité
Numéro de l'accusé réception
033-213302409-20250710-502-DE
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Publié ou notifié le 11/07/2025



Pour copie conforme
Le Maire

Bernard GUIRAUD